



**Poste de Mapa**

**Déclarations  
de naissance, mariage et décès  
des esclaves  
1838-1840**

*Version provisoire (avril 2020)*

## **Introduction**

Seuls les registres duplicata, conservés aux Archives nationales d'outre-mer (fonds déposé Guyane), ont été transcrits. Les registres primata ne semblent pas avoir été conservés.

Archives nationales d'outre-mer  
référence Internet : <ark:/61561/wz818bvzwb>

Guyane 56\* : Mapa (1838-1840)

Les registres sont vierges et contiennent **0 acte**.

**Edition provisoire réalisée d'après le registre Guyane 56\*, déposé aux Archives nationales d'outre-mer, par la direction Musées et Patrimoine, Kristen SARGE.**

Renseignements : [patrimoinesculturels@ctguyane.fr](mailto:patrimoinesculturels@ctguyane.fr)

**Déclarations  
de naissance, mariage et décès des esclaves  
du poste de Mapa  
pendant l'année 1838**

Le présent registre, contenant dix feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir... du quartier de Mapa, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1838.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 9 décembre 1837. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

Vu et vérifié, au parquet, à Cayenne, le 8 février 1839. Le procureur du roi. J. A. Baradat.

**Déclarations  
de naissance, mariage et décès des esclaves  
du poste de Mapa  
pendant l'année 1839**

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mapa, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1839.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 12 décembre 1838. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

**Déclarations  
de naissance, mariage et décès des esclaves  
du poste de Mapa  
pendant l'année 1840**

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mapa, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1840.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 5 décembre 1840. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.



Edition Collectivité Territoriale de Guyane : mai 2020.